

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

AVENIR DE LA SANTÉ - (N° 1229)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS10

présenté par
M. Grelier, rapporteur

ARTICLE 13

Compléter la première phrase de l'alinéa 11 par les mots :

« avec voix délibérative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.